

La crise d'Oka

Article par Tabitha de Bruin

Mis à jour par Andrew McIntosh, Audrey D. Doerr

Date de publication en ligne le 11 juillet 2013

Dernière modification le 9 juillet 2020

La crise d'Oka, également connue sous le nom de « résistance de Kanesatake » ou de « résistance mohawk à Kanesatake », a vu des manifestants mohawks affronter, pendant 78 jours, du 11 juillet au 26 septembre 1990, la police du Québec, la GRC et l'armée canadienne. Elle s'est déroulée sur le territoire de la collectivité de Kanesatake, près de la ville d'Oka, sur la rive nord de Montréal. Des manifestations et des violences connexes se sont produites sur la réserve de Kahnawake, au sud de Montréal. La crise a été déclenchée par un projet d'expansion d'un terrain de golf et de construction de maisons en rangée, sur des terres faisant l'objet d'un litige, à Kanesatake, sur lesquelles se trouvait, notamment, un cimetière mohawk. Les tensions ont été vives, notamment après le décès du caporal Marcel Lemay, un policier de la Sûreté du Québec. Finalement, l'armée a été sollicitée et les manifestations de protestation ont pris fin. L'agrandissement du terrain de golf a été annulé et les terres ont été acquises par le gouvernement fédéral. Cependant, elles n'ont pas été établies en tant que réserve, et n'ont toujours pas fait l'objet d'un transfert officiel aux Mohawks de Kanesatake.



Affrontement d'Oka Été de 1990. (avec la permission de la Presse canadienne)

Contexte historique

La crise d'Oka s'inscrit dans une histoire déjà longue. Dès 1761, les Mohawks s'efforcent de faire reconnaître leurs droits sur ces terres. Presque immédiatement après la conquête de la Nouvelle-France par la Grande-Bretagne, les Mohawks de Kanesatake écrivent aux représentants du gouvernement britannique. Ils expliquent leurs conditions de vie dans le cadre de règles défavorables menaçant leurs moyens de subsistance. Ils contestent les droits fonciers des Sulpiciens, un ordre catholique auquel le roi Louis XV avait accordé ces terres, en 1717, demandant à être affranchis de l'autorité. Les Sulpiciens ont également, à cette époque, commencé à vendre des terres aux colons européens. Cependant, les Britanniques ignorent les demandes des Mohawks.

Au cours des 150 années suivantes, les Mohawks continuent, inlassablement, à remettre en cause leur situation en matière de propriété sur leurs terres, leurs requêtes étant systématiquement repoussées. En 1851, ils adressent une pétition à lord Elgin, alors gouverneur général du Canada, lui demandant de reconnaître leurs droits sur les terres qu'ils occupent. Cette demande est à nouveau rejetée. En 1859, la province du Canada octroie aux Sulpiciens un

droit de propriété officiel sur ces terres. En 1868, le gouvernement du nouveau dominion du Canada nie que la concession foncière d'origine, accordée aux Mohawks, leur réservait explicitement des terres.

Ultérieurement, le gouvernement fédéral classe Kanesatake comme « territoire provisoire », et non comme réserve. La *Loi sur les Indiens* ne s'y applique donc pas. (*Voir aussi*Revendications territoriales des Autochtones.)



Mohawks de Kahnawake

Groupe de Mohawks accompagnés du maire de Montréal, William Workman, Kahnawake, QC, 1869.

(avec la permission de Wikimedia Commons)

Groupe de Mohawks accompagnés du maire de Montréal, William Workman, Kahnawake, QC, 1869.

(avec la permission de Wikimedia Commons)

En 1910, la Cour supérieure du Québec entend la cause des droits fonciers des Mohawks de Kanesatake. En 1912, l'affaire est portée devant la Cour du Banc du Roi, puis devant le Comité judiciaire du Conseil privé, le plus haut tribunal d'appel au Canada, à l'époque. Le Comité judiciaire statue que le titre officiel de propriété sur les terres faisant l'objet du litige appartient aux Sulpiciens. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Sulpiciens ont vendu l'ensemble des terrains qu'ils possèdent encore et ont quitté la région. Les

Mohawks de Kanesatake sont désormais confinés sur environ 6 km², alors que leur territoire s'étendait auparavant sur 687 km². En outre, la question de la propriété de la zone de rassemblement des Mohawks, connue sous le nom de « pinède », n'est toujours pas réglée.

En 1975, les Mohawks de Kahnawake, de Kanesatake et d'Akwesasne affirment qu'ils détiennent un titre autochtone sur leurs terres ancestrales. Cependant, leur revendication territoriale est rejetée, au motif que, n'ayant pas détenu ces terres de façon continue depuis des temps immémoriaux, leur titre autochtone est caduc. En 1977, la bande de Kanesatake dépose une deuxième revendication territoriale auprès du gouvernement fédéral, qui est à nouveau rejetée, en 1986, au motif qu'elle ne respecte pas l'intégralité des critères juridiques requis. (Voir aussiChronologie de la crise d'Oka.)

Agrandissement du terrain de golf

En 1961, un parcours de golf de neuf trous est aménagé sur la pinède. Les Mohawks s'opposent à cet aménagement, arguant de la présence très proche d'un cimetière traditionnel; toutefois, leur requête est rejetée et le parcours de golf est effectivement construit.

En 1989, le maire d'Oka, Jean Ouellette, annonce un projet de construction d'un complexe de maisons en rangée et d'agrandissement du terrain de golf sur la pinède et sur le cimetière ancestral de Kanesatake. Étant donné que la revendication territoriale de la bande de Kanesatake a été rejetée en 1986, elle n'est pas consultée sur ce projet.

Malgré des mois de protestations des Mohawks de Kanesatake, ainsi que des réserves formulées par le ministre de l'Environnement et par le ministre des Affaires autochtones du Québec, le début de la construction est prévu en mars 1990.



Groupe de Mohawks à Kanesatake, 1990

(©Robert J. Galbraith, avec la permission du Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitióhkwa Language and Cultural Center)

(©Robert J. Galbraith, avec la permission du Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitióhkwa Language and Cultural Center)

Barrage routier et raid policier

Afin d'empêcher le projet d'aménagement et de construction sur la pinède, des résidents de Kanesatake construisent une barricade sur une route locale, pour bloquer l'accès au secteur. Des Mohawks venus de deux réserves situées à proximité, Kahnawake et Akwesasne, conjointement avec un groupe de militants, surnommés la Société des guerriers mohawks, se joignent à ces manifestations de protestation, assurant une présence permanente sur les barricades.

Après que deux injonctions ordonnant la levée des barrages routiers ont été ignorées, le conseil municipal d'Oka sollicite l'intervention de la police provinciale, la Sûreté du Québec (SQ). Le matin du 11 juillet 1990, la SQ

prend d'assaut la barricade, en utilisant des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes pour créer de la confusion; toutefois, le vent renvoie les gaz lacrymogènes en direction de la police. Une brève fusillade s'ensuit, au cours de laquelle le caporal Marcel Lemay de la SQ trouve la mort. La SQ décide alors de battre en retraite. On ne sait pas vraiment quel camp a ouvert le feu en premier et qui a tué Marcel Lemay. (*Voir aussi*Chronologie de la crise d'Oka.)



Un photojournaliste rejoint plusieurs Mohawks à une barricade dans les Pins, été 1990.

(©Robert J. Galbraith, avec la permission du Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitióhkwa Language and Cultural Center)

Escalade

La résistance se poursuit et des partisans autochtones de la région et de tout le pays se joignent aux guerriers mohawks sur les barricades. La SQ construit alors ses propres barrages routiers et met en place des points de contrôle, sur les routes menant à Oka et à Kanesatake. Des Mohawks de la réserve de Kahnawake, située à proximité, bloquent le pont Mercier en signe de soutien, interdisant la circulation entre l'île de Montréal et les banlieues de la rive sud.

Le chaos qui en découle suscite la colère des résidents de la région. Les relations locales entre les Autochtones et les non-Autochtones se détériorent. De son côté, la SQ doit non seulement faire face aux barricades érigées par les Mohawks, mais également à la frustration et à l'hostilité de la population, dont une grande partie la tient responsable de la situation. Pendant ce temps, les Mohawks formulent de nouvelles revendications, notamment une souveraineté totale.



Résistance à Kanesatake

Un guerrier lève son arme, alors qu'il se tient debout sur un véhicule de police renversé, bloquant une route d'accès à la réserve de Kanesatake près d'Oka, au Québec, après l'échec d'un assaut de la police pour lever les barrages érigés par les Mohawks. 11 juillet 1990.

(avec la permission de The Canadian Press/Tom Hanson)

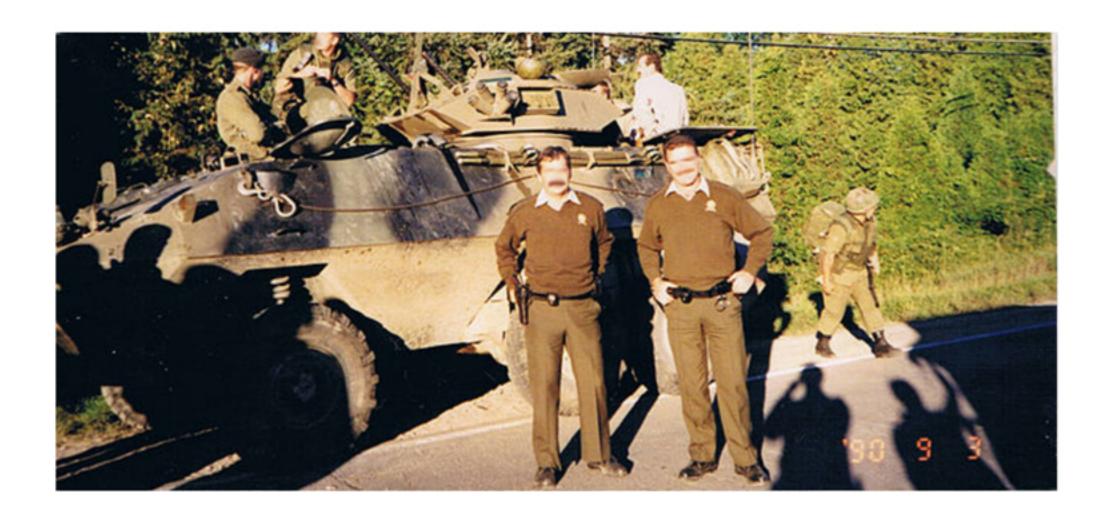
Un guerrier lève son arme, alors qu'il se tient debout sur un véhicule de police renversé, bloquant une route d'accès à la réserve de Kanesatake près d'Oka, au Québec, après l'échec d'un assaut de la police pour lever les barrages érigés par les Mohawks. 11 juillet 1990.

(avec la permission de The Canadian Press/Tom Hanson)

Intervention du gouvernement fédéral

À la mi-juillet, la GRC est sollicitée pour venir en aide à la SQ. Simultanément, le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, demande l'assistance des Forces armées canadiennes.

Le 20 août voit le lancement de l'opération *Salon*par les Forces armées canadiennes. Quatre mille soldats prennent position à Kanesatake et à Kahnawake, ainsi que dans les environs, puissamment équipés de véhicules militaires blindés, d'hélicoptères, de pièces d'artillerie, de navires de police, sur la rivière des Outaouais, ainsi que d'autres matériels divers. Les membres du Royal 22^eRégiment (les « VanDoos ») remplacent les policiers de la SQ sur les barricades de Kahnawake et de Kanesatake. Ils prennent position à quelques mètres seulement des guerriers mohawks. Afin de mettre cette intervention en contexte, on notera qu'au total, ce sont 5 100 militaires canadiens qui ont servi lors de la guerre du golfe Persique, avec un pic d'environ 2 700 soldats présents simultanément sur le terrain. Selon l'historien militaire Timothy C. Winegard, l'opération des forces armées à Oka a eu une telle ampleur que l'armée y a épuisé l'intégralité de son stock de barbelés.



Forces armées à Kanesatake

Quelques soldats des forces canadiennes et deux policiers de la sureté du Québec lors de la crise d'Oka. À l'arrière, un AVGP Cougar (Armoured Vehicle General Purpose). (avec la permission de Samuel Freli)

Quelques soldats des forces canadiennes et deux policiers de la sureté du Québec lors de la crise d'Oka. À l'arrière, un AVGP Cougar (Armoured Vehicle General Purpose).

(avec la permission de Samuel Freli)

Les Mohawks se retrouvent alors sous une intense pression. Des soldats, de plus en plus nombreux, sont désormais sur le pied de guerre sur la pinède et ailleurs dans la région de Montréal. En outre, des avions de reconnaissance survolent la zone en permanence. Le 29 août, les négociations permettent de mettre fin au blocage du pont Mercier, mais il faudra huit jours supplémentaires pour que la barricade soit démantelée et que le pont soit à nouveau ouvert à la circulation. Le 1^{er}septembre, l'armée donne l'assaut, alors qu'il ne reste qu'environ 40 guerriers mohawks sur les barricades qui sont démantelées dès le lendemain.

Les guerriers restants, ainsi que des femmes et des enfants, se réfugient dans un centre résidentiel de traitement des dépendances aux drogues et à l'alcool, situé sur la route 344, en face de la pinède, qui est utilisé comme centre de négociation. Les négociations se poursuivent, mais les Autochtones ont désormais peu de moyens de pression. Leur objectif se limite à tenir jusqu'à la reprise des activités parlementaires, le 24 septembre, le Parlement faisant alors relâche pour l'été. Ils espèrent que leurs revendications pourront y être débattues. (*Voir*Chronologie de la crise d'Oka.)



Barricade du pont Mercier

Des guerriers mohawks occupent la barricade sur le pont Mercier, été 1990. (©Robert J. Galbraith, avec la permission du Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitióhkwa Language and Cultural Center)

Des guerriers mohawks occupent la barricade sur le pont Mercier, été 1990.

(©Robert J. Galbraith, avec la permission du Kanien'kehá:ka Onkwawén:na Raotitióhkwa Language and Cultural Center)

Confrontation de l'île de Tekakwitha

Le 18 septembre 1990, des policiers de la SQ et des militaires débarquent sur l'île de Tekakwitha, à la périphérie de Kahnawake, avant de se diriger vers la collectivité. Des centaines de Mohawks les attendent au pont qui permet d'accéder à la réserve. Les soldats tentent de poser du barbelé à lames, mais celui-ci est démantelé par les Mohawks qui jettent également des pierres et attaquent les soldats. Les militaires tirent des grenades lacrymogènes et des coups de semonce, avant d'attaquer les Mohawks avec la crosse de leurs fusils. Après sept heures de combats, les soldats quittent le champ de bataille à bord de huit hélicoptères Chinook. Au cours de cet affrontement, 22 militaires sont blessés, ainsi que75Mohawks, âgés de 5 à 72 ans.



Confrontation à l'île de Tekakwitha

Un Mohawk s'attaque à un soldat et tente de le frapper, lors d'un affrontement dans la réserve de Kahnawake, sur la rive sud de Montréal. 18 septembre 1990. (avec la permission de The Canadian Press/Tom Hanson)

Un Mohawk s'attaque à un soldat et tente de le frapper, lors d'un affrontement dans la réserve de Kahnawake, sur la rive sud de Montréal. 18 septembre 1990.

(avec la permission de The Canadian Press/Tom Hanson)

Fin de la résistance

Le déploiement de troupes à Oka et dans le golfe Persique domine les débats au Parlement lors de la reprise de la session d'automne, le 24 septembre. Dès le lendemain, le premier ministre Brian Mulroney promet, à la Chambre des communes, de satisfaire à certaines des demandes des Mohawks, sans, toutefois, préciser lesquelles.

La résistance prend fin le 26 septembre 1990. Aussitôt, 30 hommes, 16 femmes et 6 enfants quittent soudainement le centre, surprenant le commandement de l'armée, qui s'attendait à une reddition ordonnée. Dans la confusion qui s'ensuit, un soldat poignarde une jeune fille de 14 ans, Waneek Horn-Miller, à la poitrine, avec sa baïonnette, alors qu'elle tentait d'évacuer sa petite sœur de 4 ans, Ganyetahawi, pour la mettre en sécurité, après des semaines passées derrière les barricades, pendant que leur mère, Corne Kahn-Tineta, participait aux négociations. Le drame fait la une des journaux, d'un océan à l'autre.

Plusieurs guerriers mohawks sont arrêtés par l'armée, un certain nombre étant ensuite inculpés par la SQ. Cinq sont reconnus coupables d'actes criminels, notamment de voies de fait et de vol, un seul purgera une peine de prison.



Waneek Horn-Miller

Waneek Horn-Miller tient sa sœur serrée contre elle avec l'un de ses bras, et agrippe le poignet d'un soldat avec son autre main, après avoir été poignardée à la poitrine, à l'extérieur du centre de traitement Onen:to'ken, sur la route 344. 1^{er} septembre1990. (avec la permission de The Canadian Press/Ryan Remiorz)

Waneek Horn-Miller tient sa sœur serrée contre elle avec l'un de ses bras, et agrippe le poignet d'un soldat avec son autre main, après avoir été poignardée à la poitrine, à l'extérieur du centre de traitement Onen:to'ken, sur la route 344. 1^{er} septembre 1990. (avec la permission de The Canadian Press/Ryan Remiorz)

Réaction du public

La résistance des Mohawks est largement suivie par les médias, non seulement au Canada, mais également ailleurs dans le monde. Dans cette affaire, l'opinion publique est loin d'être unanime. De nombreux Québécois, notamment ceux qui vivent dans les environs immédiats, sont fortement irrités par les blocages routiers. En une occasion, dont rend compte le documentaire d'Alanis Obomsawin, Rocks at Whiskey Trench, des résidents de la région lancent des pierres en direction de 75 voitures, qui tentent de quitter la réserve de Kahnawake, alors que se trouvent, à leur bord, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées. Une autre fois, 10 000 personnes défilent dans la ville voisine de Châteauguay, exigeant la levée du blocage du pont Mercier. Ce jour-là, les manifestants pendent et brûlent un mannequin à l'effigie d'un guerrier mohawk. Ces manifestations se poursuivent pendant plusieurs nuits consécutives.

Cependant, d'autres personnes au Québec se montrent plutôt solidaires des manifestants autochtones, notamment John Ciaccia, alors ministre des Affaires autochtones du gouvernement provincial, qui exhorte, à plusieurs reprises, la ville d'Oka à faire marche arrière. Des manifestations ont également lieu, un peu partout au Canada, pour soutenir les Mohawks. En signe de solidarité, des Premières Nations, d'un océan à l'autre, organisent des manifestations ou érigent des barrages routiers, notamment en Colombie-Britannique, où plusieurs d'entre elles bloquent des routes et des voies ferrées. John Cox, du Chemin de fer Canadien Pacifique, déclare aux médias de l'époque: « La quasi-totalité de notre trafic transcontinental a été interrompu. Nous sommes à la merci de bandes individuelles et des décisions qu'elles prennent, quelles qu'elles puissent être. »

Commission royale sur les peuples autochtones

La crise d'Oka joue un rôle important dans la création de la Commission royale sur les peuples autochtones, mise en place par le premier ministre Brian Mulroney, le 26 août 1991, pour enquêter sur différents enjeux autochtones, notamment le statut d'Indien et d'autres problèmes que la résistance des Mohawks a mis en évidence.

La Commission publie son rapport en 1996. Sa principale conclusion est que la relation entre les Autochtones et les non-Autochtones doit être complètement revue, au Canada. Elle recommande notamment, parmi ses propositions générales, une Proclamation royale totalement revue. Une telle démarche exigerait que le gouvernement s'engage à adopter un ensemble inédit de principes éthiques autour desquels s'architecturait une relation renouvelée entre les peuples autochtones et l'État canadien. Une relation actualisée de ce type devrait reconnaître et respecter les cultures et les valeurs autochtones, les origines historiques de la réalité nationale chez les Autochtones et leur droit inhérent à l'autodétermination. (VoirAutonomie gouvernementale des Autochtones au Canada.)

La mise en œuvre de plusieurs des recommandations de la Commission royale exigerait des changements constitutionnels; aucune suite ne sera, d'ailleurs, jamais donnée à la plupart de ces recommandations.



Drapeau de la Mohawk Warriors Society (avec la permission de Wikimedia Commons)

(avec la permission de Wikimedia Commons)

Conséquences

Pendant la crise, le gouvernement fédéral accepte d'acheter la pinède pour éviter tout projet d'aménagement sur ce terrain. L'agrandissement du parcours de golf et la construction de maisons en rangée sont annulés. Une fois la crise terminée, le gouvernement acquiert des parcelles supplémentaires pour la réserve de Kanesatake. En 2001, la

Loi sur le gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake confirme que ces terres doivent être réservées aux Mohawks de Kanesatake. Cependant, elles n'ont pas été établies en tant que réserve, et n'ont toujours pas fait l'objet d'un transfert officiel.

Les enquêtes menées après la crise mettent en évidence de nombreux problèmes dans la gestion de la crise par la SQ, notamment sur le plan du commandement et des préjugés prévalant chez certains policiers. La seule audience officielle en justice, à grande échelle, sur ces événements, reste l'enquête du coroner sur le décès du caporal Marcel Lemay, n'ayant toutefois pas permis de déterminer d'où était venu le coup de feu mortel.

Importance

La crise d'Oka, également connue sous le nom de résistance de Kanesatake, a joué un rôle important dans la création de la Commission royale sur les peuples autochtones. Cette dernière a, à son tour, contribué à la signature de nouvelles ententes entre les gouvernements et les Autochtones, notamment la Paix des braves, conclue entre le Grand Conseil des Cris et le gouvernement du Québec. Depuis la résistance, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont devenus plus sensibles aux droits

territoriaux des Premières Nations et à la nécessité de consulter les Autochtones lorsqu'ils envisagent des projets de promotion immobilière et d'aménagement. (VoirL'obligation de consulter.) Globalement, cette crise a rendu la population canadienne plus consciente des droits des Autochtones et des revendications territoriales. Elle a également illustré le potentiel de conflits futurs si de telles revendications n'étaient pas résolues de manière transparente, rapide et équitable.

La résistance de Kanesatake a constitué une source d'inspiration pour les Autochtones, les incitant à passer à l'action, d'un océan à l'autre. On a notamment relié le mouvement Idle No More, ainsi que les demandes de mise sur pied d'une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada, à la crise d'Oka. Certains spécialistes estiment qu'elle a également eu des répercussions à l'étranger. Selon le professeur Marcelo Saavedra-Vargas, de l'Université d'Ottawa, elle a réveillé et inspiré un certain nombre de mouvements autochtones, ailleurs dans le monde, notamment en Bolivie.

Voir aussi Revendications territoriales des Autochtones; Titre autochtone; Loi sur les Indiens; Droits des Autochtones au Canada; Autonomie gouvernementale des Autochtones au Canada.

Films et documentaires

- Alec MacLeod, Acts of Defiance (1992).
- Alanis Obomsawin, Kanesatake: 270 Years of Resistance (1993).
- Alanis Obomsawin, Rocks at Whiskey Trench (2000).
- Christine Welsh, Keepers of the Fire (1994).